Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 038-213804990-20261102-D_10_02112026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – six, le 02 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 27 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Lucie BALMET, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Bruno DE CRECY, Christophe MILLAN, Michèle ROJAS, Frédéric MAUGIRON.

Excusés : Renaud VAN DUIJN pourvoir à Valérie CHALLON, Patrick GUIGNIER pouvoir à Frédéric MAUGIRON, Géraldine GROSSELLI pourvoir à Christophe MILLAN, Cécile ARNAUD pouvoir à Michèle ROJAS.

Absents : Stéphane TONIZZO, Sandrine BOSCARO

Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_10_02112026

Budget communal 2026 : Décision modificative n° 3 - section de fonctionnement.

Madame le Maire indique que les prévisions budgétaires 2026 au chapitre 014 (atténuations de produits) compte d'imputation 7392221 « fonds de péréquation des ressources communales » sont insuffisantes.

Il convient d'effectuer un mouvement de crédits du chapitre 65 (autres charges gestion courantes) compte d'imputation 65133 « secours d'urgence » vers le chapitre 014 (atténuations de produits) compte d'imputation 7392221 « fonds de péréquation des ressources communales ».

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

Décide d'adopter la décision modificative n°3 au budget principal 2026 telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-7392221 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	0.00 €	962.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	**0.00 €**	**962.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-65133 : Secours d'urgence	962.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**962.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	962.00 €	962.00 €	0.00 €	0.00 €

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 038-213804990-20261102-D_10_02112026-DE

Charge le Maire de la bonne exécution de la décision modificative n°3 au budget communal 2026

Le Secrétaire de séance
Elodie JODAR

Le Maire
Valérie CHALLON

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 4 novembre 2026.
Le Maire, Valérie CHALLON.